



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/3/26



ID : 031-213104219-20260323-ARR2026\_11AGP-AR

## *Commune de PINS-JUSTARET*

### *ARRETE N° 2026-11-AGP Portant délégation de fonction et de signature à Mme Caroline BESOMBES*

Le Maire de la commune de PINS-JUSTARET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale en matière de Marchés de Plein Vent et de Développement Economique il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Mme Caroline BESOMBES Conseillère Municipale à compter du 22/03/2026.

### *A R R E T E*

#### *ARTICLE 1er*

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Caroline BESOMBES Conseillère Municipale, est déléguée aux Marchés de Plein Vent et au Développement Economique et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux Marchés de Plein Vent et au Développement Economique

#### *ARTICLE 2*

Délégation permanente est également donnée à Mme Caroline BESOMBES Conseillère Municipale, à l'effet de signer les documents concernant les Marchés de Plein Vent et le Développement Economique et tous les courriers qui y sont relatifs.

Par cette délégation, Mme Caroline BESOMBES, conseillère municipale déléguée, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des Marchés de Plein Vent et du Développement Economique.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

